

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



UN LIBRARY

NOV 5 1973

COLLECTION



Distr.
GENERALE

S/11057/Add.15
2 novembre 1973
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Les renseignements ci-après ont été reçus du Chef d'état-major de l'ONUST en ce qui concerne la situation dans le secteur Israël-Liban le 1er novembre 1973 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) PO Hin 1/ : Entre 3 h 55 2/ et 4 h 4 tir intense d'arme automatique par les forces israéliennes. Entre 4 h 5 et 15 h 8 des membres des forces israéliennes ont réoccupé la position située près du poteau-frontière 11 au point 1799-2788 (coordonnées approximatives).

b) PO Mar : Entre 4 h 20 et 15 h 30 des membres des forces israéliennes avec des véhicules ont réoccupé la position située à l'ouest du poteau-frontière 33 au point 2004-2904 (coordonnées approximatives).

c) PO Ras : Entre 8 h 35 et 13 h 5 des membres des forces israéliennes avec des véhicules ont réoccupé la position située au nord du poteau-frontière 19 au point 1907-2749 (coordonnées approximatives).

2. Rapports sur les activités aériennes :

PO Khiam : Entre 14 h 3 et 14 h 7 un avion à réaction des forces israéliennes volant de l'ouest au sud, puis virant au sud-est, a été observé d'abord à l'ouest-sud-ouest du PO et a retraversé la ligne de démarcation de l'armistice (LDA) au sud-est du PO (deux survols ont été observés). Entre 14 h 10 et 14 h 29 un avion à réaction des forces israéliennes, volant du nord au sud, a été observé d'abord au nord-est du PO et est revenu au-dessus du territoire occupé par Israël au sud-est du PO (quatre survols ont été observés). Entre 14 h 18 et 14 h 19 un avion à réaction des forces israéliennes volant d'ouest en est, a été observé d'abord au nord-nord-ouest du PO et pour la dernière fois au nord-nord-est du PO.

1/ L'emplacement des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

3. Plaintes des parties :

Des plaintes ont été reçues du Liban, selon lesquelles :

a) Le 31 octobre entre 12 h 19 et 13 heures, plusieurs projectiles de mortier tirés à partir du territoire israélien seraient tombés dans les régions libanaises de Yaroun [point 1897-2761 (coordonnées approximatives)], de Maroun Er Ras [point 1918-2785 (coordonnées approximatives)], de Bent Jbaïl [point 1908-2805 (coordonnées approximatives)] et d'Aïn Ebel [point 1880-2795 (coordonnées approximatives)]. Des dommages matériels auraient été signalés.

b) Le 31 octobre une patrouille des forces israéliennes, composée de deux véhicules blindés de transport de troupe, aurait pénétré dans le territoire libanais, dans la région de Chebaa [point 2200-3055 (coordonnées approximatives)] et y serait restée pendant toute la journée.

c) Le 31 octobre entre 17 h 45 et 19 heures deux hélicoptères des forces israéliennes auraient survolé par deux fois à faible altitude la côte libanaise entre Naqoura [point 1629-2805 (coordonnées approximatives)] et Damour (15 kilomètres au sud de Beyrouth).

La plainte a), sauf en ce qui concerne les dommages, a été confirmée par les observateurs de l'ONU pour ce qui est du champ d'observation du PO Ras [voir S/11057/Add.12, par. 1 c)]. Les plaintes b) et c) n'ont pas été confirmées par les observateurs de l'ONU.
